



## TARIFS « PASS Autocar » Usagers Occasionnels

En application de la délibération 2016DVD100 du Conseil de Paris en date des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016, les tarifs du « PASS Autocar » sont fixés comme suit, à partir du 2 janvier 2017 :

### Contacts

Ville de Paris  
Direction de la Voirie  
et des Déplacements

Section du  
Stationnement sur  
Voie Publique

Site Internet :

<http://www.passautocar.paris.fr/>

Nature	Localisation du parc <sup>(1)</sup>	TARIF		TARIF « scolaires » et « handicapés » (3)	
		Internet	Sur Place <sup>(2)</sup>	Internet	Sur Place
PASS « Matin »	C / P	99,00 €	165,00 €	49,50 €	
PASS « Après midi »	C / P	99,00 €	165,00 €	49,50 €	
PASS « Journée »	C / P	143,00 €	209,00 €	71,50 €	
PASS « Soirée »	C / P	99,00 €	165,00 €	49,50 €	
PASS « nuit »	C / P	143,00 €	209,00 €	71,50 €	
PASS « Jour-Nuit »	C / P	242,00 €	308,00 €	121,00 €	
Heure supplémentaire (sans dépassement de forfait)	C		49,50 € / Heure		16,50 € / Heure
Dépassement de forfait ≤ 1 Heure	C		PASS suivant acheté sur place		PASS suivant acheté sur place
	P		49,50 €		16,50 €
Dépassement de forfait > 1 Heure	C / P		PASS suivant acheté sur place		PASS suivant acheté sur place
Perte de Ticket	C / P		572,00 €		572,00 €

(1) **C** = parc Central / **P** = parc Périphérique

(2) comprend la majoration « vente sur place » de **66,00 €**

(3) Achetés exclusivement à l'avance sur Internet avec envoi des justificatifs appropriés